

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 496.34-2022

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, a adopté le règlement numéro 496.34-2022 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 496.34-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN DE MIEUX ENCADRER LES NORMES DE STATIONNEMENT ET DE REMISAGE SUR LES TERRAINS RÉSIDENTIELS, DE PRÉCISER LES MATÉRIAUX AUTORISÉS POUR LES SERRES DOMESTIQUES, D'ENCADRER LA LARGEUR DES GARAGES ATTENANTS, D'UNIFORMISER LES NORMES RELATIVES AUX PISCINES RÉSIDENTIELLES ET CORRIGER CERTAINES OMISSIONS

Le règlement 496.34-2022 a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 17 juin 2022.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 20^E JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard